

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 11 mars 2020

Coronavirus-COVID-19 : Point de situation en Bourgogne-Franche-Comté

165 personnes atteintes par le COVID-19 sont recensées en Bourgogne-Franche-Comté ce mercredi 11 mars. Deux nouveaux décès sont survenus de patients domiciliés dans le Doubs et le Jura.

Santé publique France recense aujourd'hui 165 personnes testées biologiquement et identifiées comme positives au COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté, soit 18 cas de plus qu'hier.

Parmi ces personnes :

- Sept patients sont guéris
- Toujours plus des deux tiers des patients sont suivis à domicile
- Huit patients sont pris en charge dans les services de réanimation
- Deux nouveaux décès de patients résidant dans le Doubs et le Jura sont à déplorer, ce qui porte à trois le nombre de personnes décédées du COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis hier, tous les départements de la région sont impactés suivant des dynamiques variables et peu évolutives :

-La Nièvre, l'Yonne, le Jura et la Haute-Saône (hors Pôle métropolitain), font partie des territoires où les cas restent sporadiques à ce stade

-En Saône-et-Loire et en Côte-d'Or, la situation est peu évolutive avec une circulation du virus qui reste modérée

-Le Doubs et le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté enregistrent toujours le plus grand nombre de cas, et de cas nouveaux, signant une circulation plus élevée du COVID-19.

Conformément aux directives du ministère des Solidarités et de la Santé, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté se mobilise pour préparer l'ensemble de système de santé régional à la prise en charge des patients requérant des soins de réanimation au stade épidémique de COVID-19.

RAPPELS

Priorité à la protection des plus fragiles

Dans le contexte d'évolution de l'épidémie de COVID-19, il a été décidé un renforcement des restrictions de visites dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD), du fait de la vulnérabilité particulière des publics concernés.

Dans les EHPAD et les unités de soins de longue durée (USLD), l'intégralité des visites de personnes extérieures à l'établissement est suspendue.

Ce renforcement est nécessaire au regard des dernières données épidémiologiques à jour, afin de ralentir la propagation de l'épidémie et de protéger les personnes les plus vulnérables.

Dans les établissements de santé, les mesures suivantes doivent être appliquées :

- Pas plus d'une personne par visite ;
- Interdiction des visites pour les personnes mineures ;
- Interdiction de visites pour toute personne présentant des symptômes.

Les gestes barrières pour nous tous



Contact Presse :
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr